



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 14 DECEMBRE 2020

N°2020-58

L'an deux mille vingt et le lundi quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 8 décembre 2020

Date d’Affichage : 8 décembre 2020

PRESENTS : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIERE
Mme Noëlla ROBIN donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE

ABSENTS : Mme Jeanine PASCAULT,
M. Alexandre FRESNEAU.

SECRÉTAIRE : M. Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Autorisation de paiement d'une facture

Monsieur le Maire explique que le montant de la facture des travaux effectués au sein de l'école est supérieur au montant maximum qui lui a été accordé de payer, par délégation du conseil municipal.

En effet, conformément à la délibération n° 2020-22 qui précise que le conseil municipal *donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les avenants éventuels et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée visée à l'art 28 du Code des Marchés Publics et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Or, la facture présentée par l'entreprise By Batisol étant d'un montant de 49 362,63 €, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour le paiement de la facture.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à 11 voix + 1 pouvoir pour et 1 abstention

➤ **ACCEPTE** que Monsieur le Maire solde ladite facture.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 15 décembre 2020

Le Maire, Géry WIBAUX



Cwiban

AR PREFECTURE

086-218601862-20201215-D2020_58-DE
Regu le 16/12/2020